

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

CREDIT MUTUEL CAUTION HABITAT

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 310 037 000 euros
Siège social : 4 Rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67000 STRASBOURG
RCS STRASBOURG : 807 823 174

Comptes annuels au 31 décembre 2025 approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 mai 2026

I. — Bilan
(en euros)

Actif	2025	2024
Créances Ets crédit	453 472 128	447 976 136
Opérations avec clientèle	754 171	534 023
Appels en garantie	1 123 534	846 678
- Provisions	-369 363	-312 655
Participations détenues à L.T.		0
Parts dans entreprises liées		0
Immobilisations corporelles	258 565	287 496
Immobilisations brutes	412 199	398 177
- Amortissements	-153 634	-110 681
Titres et avances stés		0
Autres actifs	3 979 458	3 474 661
Décomptes clients	6 955	55 031
Etat IS	3 934 402	3 374 806
Autres	38 101	44 824
Comptes de régularisation	3 840 056	3 576 850
Total	462 304 378	455 849 166

Passif	2025	2024
Dettes Ets crédit		0
Comptes créditeurs clientèle		0
Autres passifs	2 830 436	4 406 778
Etat IS à payer	2 526 881	3 967 883
Autres	303 555	438 895
Comptes de régularisation	8 495 432	8 148 589
PCA COMM étalement TAR9	4 566 304	4 565 834
Autres comptes de régularisation	3 929 128	3 582 755
Provisions	423 641	266 445
Prov. Engagements signature	157 064	37 611
Prov. sur abondement	222 028	228 834
Autres provisions	44 549	0
Dettes subordonnées	100 542 073	100 540 635
Emprunt subordonné	100 000 000	100 000 000
Int emprunt subordonné	542 073	540 635
Capitaux propres	350 012 796	342 486 719
Capital social	310 037 000	310 037 000
Report à nouveau	0	0
Réserves	32 449 719	21 053 901
Résultat de l'exercice	7 526 077	11 395 818
Total	462 304 378	455 849 166

Hors bilan	31/12/2025	31/12/2024
CREDIT MUTUEL (CIB 10278) dont ...	4 967 092 755	4 818 150 932
CFCM CENTRE EST EUROPE	1 677 594	1 493 524
CM CENTRE EST EUROPE	1 353 127 762	1 320 773 289
CM SUD EST	461 152 032	443 333 040
CM ILE DE France	891 173 113	886 778 288
CM SAVOIE MONT BLANC	231 705 154	227 797 106
CM MIDI ATLANTIQUE	376 490 130	379 876 641
CM LOIRE ATLANTIQUE CENTRE OUEST	560 666 194	536 359 686
CM CENTRE	179 897 292	164 554 089
CM DAUPHINE VIVARAIS	152 568 205	149 036 683
CM MEDITERRANEE	325 266 319	311 668 538
CM NORMANDIE	158 386 173	158 922 525
CM ANJOU	144 468 540	138 720 021

CM ANTILLES GUYANE	24 756 721	24 697 315
CM MASSIF CENTRAL	27 099 565	21 145 210
CM NORD EUROPE	78 657 961	52 994 977
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL dont ...	111 832 325	110 115 375
CIC IDF (CIB 30066)	19 364 157	20 555 524
CIC SUD OUEST (CIB 10057)	9 397 561	9 910 333
LYONNAISE DE BANQUE (CIB 10096)	8 857 483	7 837 102
CIC NORD OUEST (CIB 30027)	324 592	423 401
CIC OUEST (CIB 30047)	486 977	558 086
BANQUE TRANSATLANTIQUE (CIB 30568)	73 401 555	70 830 929
	5 078 925 080	4 928 266 307

II. — Compte de résultat

En euros	2025	2024
Intérêts et produits assimilés	9 879 549	16 205 553
Intérêts BFCM	9 875 412	16 203 872
Intérêts contentieux	4 137	1 681
Intérêts autres	0	0
Intérêts et charges assimilées	-1 710 180	-1 710 257
Commissions (produits)	3 974 296	2 824 170
Commissions de caution	4 620 716	3 369 993
- Ristournes	-703 945	-562 764
- Etalement commissions	-633 411	-592 154
Commissions étalement TAR9	632 941	559 205
Autres	57 995	49 890
Commissions (charges)	-1 404	-1 047
Autres éléments du PNB	57 820	44 745
Récup frais engagés pour clientèle	2 759	0
Prest. Services hors groupe	56 834	46 412
Autres produits/charges	-1 773	-1 667
Produit net bancaire	12 200 081	17 363 164
- Charges de personnel	-11 348 050	-10 996 149
- Autres charges/produits d'exploitation	-3 032 240	-2 953 110
Refacturation	12 597 070	11 996 502
- Dotations aux amortissements	-41 286	-40 272
Résultat brut d'exploitation	10 375 575	15 370 135
- Coût du risque	-176 161	-55 906
Gains sur actifs immobilisés	0	0
- Pertes sur actifs immobilisés	0	0
Résultat courant avant impôts	10 199 414	15 314 229
Résultat exceptionnel	-146 456	0
- Impôts sur les sociétés	-2 526 881	-3 918 411
Autres dot/rep prov. Réglementées	0	0
Résultat net	7 526 077	11 395 818

III. — Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de **7.526.077,02 euros**

- à la réserve obligatoire pour **376.304 euros** ;

- à la réserve facultative pour le solde soit **7.149.773,02 euros**.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividende, au titre des précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	2022	2023	2024
Dividende distribué	-	-	-

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

IV. — Notes annexes aux comptes annuels

Crédit Mutuel Caution Habitat SA est détenue par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) sise 4 Rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen à 67000 STRASBOURG.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de 462.304.378,18 €, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 7.526.077,02 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations chiffrées sont exprimées en € sauf indication contraire.

Note 1. Principes et méthodes comptables

Les comptes sociaux de CMCH sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux règlements de l'Autorité des normes comptables (ANC) tels que figurant dans les règlements suivants :

- ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 et les règlements l'ayant modifié depuis cette date dont le règlement n° 2023-03 du 7 juillet 2023 applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

- ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général et les règlements l'ayant modifié depuis cette date dont le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

L'application de ces règlements est sans incidence significative sur les comptes du 31 décembre 2025.

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes,
- l'indépendance des exercices.

Seules sont exprimées les informations significatives.

a. Evaluation des créances et des dettes

Les créances et les dettes sur la clientèle et les établissements de crédit sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition, s'il est différent de la valeur nominale.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupés avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

b. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties pour dépréciation en mode linéaire en fonction des divers composants suivant la durée de vie prévue actuellement 10 ans pour les immobilisations inscrites au bilan (mobilier, matériel de bureau et agencements).

c. Provisions sur engagements par signature

Une provision sur engagements par signature est constituée en cas de valeur nette du bien négative c'est-à-dire valeur estimée prudente du bien déduction faite de l'encours de crédit et des éventuelles inscriptions hypothécaires.

d. Commissions reçues

Jusqu'au 10/09/2023, les commissions reçues étaient comptabilisées à l'accord de caution et payées lors du déblocage du crédit. Depuis le 11/09/2023, elles sont comptabilisées et payées lors du déblocage du crédit. Un étalement à hauteur de 16,16% de la commission nette est pratiqué sur la durée de vie de l'engagement pour les cautionnements accordés et payés en 2025.

Note 2. Notes annexes au bilan**2.0 Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé**

	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin Exercice
Construction équipement exploitation	53 419	0	0	53 419
AAI Immobilier d'exploitation	165 760	0	0	165 760
Mobilier d'exploitation	162 324	11 922	0	174 246
Immobilier hors exploitation	16 674	0	0	16 674
Immobilisations en instance d'affectation	0	2 100	0	2 100
Total	398 177	14 022	0	412 199

2.1 Amortissements sur actif immobilisé

	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin Exercice
Construction équipement exploitation	11 061	5 342	0	16 403
AAI Immobilier d'exploitation	47 425	16 516	0	63 941
Mobilier d'exploitation	48 918	19 427	0	68 345
Immobilier hors exploitation	3 277	1 668	0	4 945
Total	110 681	42 953	0	153 634

2.2 Créances et dettes des établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit représentent exclusivement le compte courant détenu au sein de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) qui s'élève à hauteur de 453.472.128,35 €.

Les dettes envers les établissements de crédit sont nulles à fin décembre 2025.

2.3 Opérations avec la clientèle

Les créances sur la clientèle correspondent aux soldes des 10 appels en garantie (AEG) en stock au 31/12/2025 pour 1.123.533,66 €. Ces AEG ont été provisionnés à hauteur de 369.362,28 €.

Les dettes envers la clientèle sont nulles à fin décembre 2025.

2.4 Autres actifs - Décomptes Clients

Ce poste est représentatif des commissions de caution comptabilisées jusqu'au 10/09/2023 et non encore payées par le client, le paiement intervenant lors du premier déblocage de crédit.

	31/12/2025	31/12/2024
Créances clients et comptes rattachés - Décomptes clients	6 955	55 031
Autres créances	3 972 503	3 419 630
Total	3 979 458	3 474 661

2.5 Autres passifs

	31/12/2025	31/12/2024
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	303 555	438 895
Dettes fiscales et sociales	2 526 881	3 967 883
Total	2 830 436	4 406 778

2.6 Comptes de régularisation - Actif

Ce poste représente principalement la refacturation auprès de Cautionnement Mutuel de l'Habitat (CMH) pour les frais de personnel et frais de fonctionnement engagés par Crédit Mutuel Caution Habitat qui n'est pas réglée à fin décembre 2025.

	31/12/2025	31/12/2024
Autres créances	278 164	191 306
Autres produits à recevoir	3 561 892	3 385 544
Total	3 840 056	3 576 850

2.7 Comptes de régularisation - Passif

Ce poste représente principalement les produits constatés d'avance (PCA) relatifs aux commissions sur engagement par signature.

	31/12/2025	31/12/2024
Autres dettes	3 929 128	3 582 755
PCA Commissions s/engagements par signature	4 566 304	4 565 834
Total	8 495 432	8 148 589

Etalement des commissions	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin Exercice
PCA Commissions s/engagements par signature	4 565 834	633 411	632 941	4 566 304
Total	4 565 834	633 411	632 941	4 566 304

2.8 Dettes subordonnées

Ce poste est représentatif de 2 opérations réalisées par la BFCM de Strasbourg

- le 18/06/2019 pour un montant 50.000.000 € sur 10 ans à 1,949% ;

- le 20/12/2019 pour un montant 50.000.000 € sur 10 ans à 1,47%.

ainsi que des intérêts courus relatifs à ces 2 opérations.

Il n'y a pas de particularité dérogatoire, autre que celle de pouvoir rembourser au terme des 5 premières années après l'émission.

	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin Exercice
Emprunt subordonné BFCM	100 000 000	0	0	100 000 000
Intérêts emprunts subordonnés	540 636	1 437	0	542 073
Total	100 540 636	1 437	0	100 542 073

2.9 Provisions

	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin Exercice
Provision Engagements par signature	37 611	119 453	0	157 064
Provision pour abondement	228 834	222 028	228 834	222 028
Provision Médaille du travail	0	44 549	0	44 549
Total	266 445	386 030	228 834	423 641

2.10 Capitaux propres**Variation des capitaux propres**

Nature des opérations	31/12/2024	+	-	31/12/2025
Capital	310 037 000	0	0	310 037 000
Actionnaire :				
BFCM	310 037 000	0	0	310 037 000
Réserve légale	2 664 016	569 791	0	3 233 807
Réserve facultative	18 389 885	10 826 027	0	29 215 912
Report à nouveau	0	0	0	0
Résultat au 31/12/2024	11 395 818	0	-11 395 818	0
Résultat au 31/12/2025	0	7 526 077	0	7 526 077
Totaux capitaux propres	342 486 719	18 921 895	-11 395 818	350 012 796

Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Nombre de titres			
	Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions ordinaires de valeur nominale 10€	31 003 700	0	0	31 003 700

Note 3. Notes annexes au hors bilan

3.0 Engagements de garantie donnés

	31/12/2025	31/12/2024
CREDIT MUTUEL (CIB 10278) dont ...	4 967 092 755	4 818 150 932
CFCM CENTRE EST EUROPE	1 677 594	1 493 524
CM CENTRE EST EUROPE	1 353 127 762	1 320 773 289
CM SUD EST	461 152 032	443 333 040
CM ILE DE FRANCE	891 173 113	886 778 288
CM SAVOIE MONT BLANC	231 705 154	227 797 106
CM MIDI ATLANTIQUE	376 490 130	379 876 641
CM LOIRE ATLANTIQUE CENTRE OUEST	560 666 194	536 359 686
CM CENTRE	179 897 292	164 554 089
CM DAUPHINE VIVARAIS	152 568 205	149 036 683
CM MEDITERRANEE	325 266 319	311 668 538
CM NORMANDIE	158 386 173	158 922 525
CM ANJOU	144 468 540	138 720 021
CM ANTILLES GUYANE	24 756 721	24 697 315
CM MASSIF CENTRAL	27 099 565	21 145 210
CM NORD EUROPE	78 657 961	52 994 977
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL dont ...	111 832 325	110 115 375
CIC IDF (CIB 30066)	19 364 157	20 555 524
CIC SUD OUEST (CIB 10057)	9 397 561	9 910 333
LYONNAISE DE BANQUE (CIB 10096)	8 857 483	7 837 102
CIC NORD OUEST (CIB 30027)	324 592	423 401
CIC OUEST (CIB 30047)	486 977	558 086
BANQUE TRANSATLANTIQUE (CIB 30568)	73 401 555	70 830 929
Total	5 078 925 080	4 928 266 307

Note 4. Notes annexes au compte de résultat

4.0 Intérêts BFCM

La BFCM rémunère mensuellement notre compte courant 11808-00910-00010045610 EUR au taux ESTR

4.1 Commissions reçues

Jusqu'au 10/09/2023, les commissions reçues étaient comptabilisées à l'accord de caution et payées lors du déblocage du crédit. Depuis le 11/09/2023, elles sont comptabilisées et payées lors du déblocage du crédit

Un étalement à hauteur de 16,16% de la commission nette est pratiqué sur la durée de vie de l'engagement pour les cautionnements accordés et payés en 2025.

4.2 Charges de personnel

	31/12/2025	31/12/2024
Salaires et traitements	6 335 943	6 297 661
Charges sociales	2 763 942	2 582 296
Intéressement et participation	1 045 728	911 591
Charges fiscales	1 032 518	977 142
Charges de personnel détaché - Transfert droits acquis	304 006	360 223
Dotation provision charges de personnel	266 577	228 834
Autres charges/produits	-400 664	-361 598
Total	11 348 050	10 996 149

Effectifs	31/12/2025	Entrées	Sorties	31/12/2024
Techniciens	90	6	4	88
Cadres	28	0	0	28
	118	6	4	116

4.3 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à hauteur de 3.032.240 € et sont constituées principalement des charges immobilières et liées à l'équipement et de diverses prestations.

4.4 Refacturation

Ce poste tient compte de la refacturation par CMCHSA à CMH des frais de personnel et frais de gestion pour un montant de 12.597.070 €.

4.5 Honoraires des Commissaires aux Comptes

	31/12/2025		31/12/2024	
	KPMG (montants HT)	ERNST & YOUNG (montants HT)	KPMG (montants HT)	ERNST & YOUNG (montants HT)
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	28 680	28 680	27 900	27 900
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	0	0	0	0
	28 680	28 680	27 900	27 900

4.6 Coût du risque

Le coût du risque est composé des dotations/reprises de provisions sur engagements par signature ainsi que des dotations/reprises de provisions sur appels en garantie.

Note 5. Eventuels événements significatifs intervenants entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes : NEANT

V. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société Crédit Mutuel Caution Habitat,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Crédit Mutuel Caution Habitat relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Note 1. Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**■ Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

► il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

► il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

► il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

► il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

► il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 13 mai 2026

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.
Arnaud BOURDEILLE
Associé

ERNST & YOUNG et Autres
Vanessa JOLIVALT
Associé

VI. — Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la société